

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Béatrice Hirsch*

Date de dépôt : 14 mai 2009

Interpellation urgente écrite

Peut-on faire confiance aux statistiques si les modes de calcul changent ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 avril 2009, l'Office du personnel de l'Etat a rendu son rapport sur le projet pilote de gestion des absences de courte et longue durée et du bien-être au travail. Ce rapport est très prometteur et montre la volonté du Conseil d'Etat de faire diminuer le taux d'absence des collaborateurs par une méthode dynamique et tenant compte du bien-être au travail comme élément indissociable de la problématique des absences. On ne peut que saluer cette volonté et donc s'attendre à de réelles améliorations pour le personnel de l'Etat.

Mais... en page 4 du rapport, il est fait référence au programme de gestion des absences au sein des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) et de la réduction du taux d'absence qui en a suivi (entre 10 et 40%). Il n'est pas fait mention des années exactes durant lesquelles la comptabilisation des absences a été effectuée. Si l'on sait qu'en juin 2007 les HUG ont changé de système de comptabilisation de ces absences et que, par exemple, les absences courte durée tombant sur un week-end ou un jour férié ne sont plus comptabilisées depuis lors, il devient évident que le taux d'absence a diminué, cela même sans qu'il y ait une quelconque diminution réelle de la maladie courte durée des collaborateurs. Pour le lecteur non averti du rapport de l'Office du personnel de l'Etat cité plus haut, il manque donc quelques informations concernant la manière de compter les absences.

Les statistiques et les chiffres qui vont de pair ne sont interprétables que s'ils sont comparables entre eux. Ma question est donc la suivante : ***Le mode de calcul des absences (tant de courte durée, que de longue durée) a-t-il changé durant la phase du projet ou peu avant, par exemple en ce qui concerne les absences du personnel employé à temps partiel ?***